



CHILLY-MAZARIN

REÇU EN PREFECTURE

1e 06/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-219101615-20240304-D2404033-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 4 MARS 2024**

**Nombre de membres**

en exercice : 35

Présents : 24

Représentés : 11

Excusé(s) : /

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de CHILLY-MAZARIN, dûment convoqué par la Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rafika REZGUI, Maire.

**PRÉSENTS :** MME REZGUI, Maire, MM. LACAMBRE, PROPONET, MME LOYAU, M. CRUSE, MME GREMION, M. JANUS, MME RICCIARELLI, M. DELIANCOURT, MME LE PALUD, ADJOINTS ; M. SERRES, MMES BOUGE, MICHON, MORIEZ, MM. PAUDELEUX, POLICE, DEBBI, MME TERRINE ; MME CINOSI-GIRARD, M. RIBEIRO-CAPITAO, MMES LACARRIERE-FARGES, BERNIER, M. FOURNIER ; M. RODRIGUES, FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

**REPRÉSENTÉS :**

MME GY ..... POUVOIR A MME MICHON

MME NAOUM-GHAZIEFF ..... POUVOIR A MME LE PALUD

M. HAMONIC ..... POUVOIR A MME LOYAU

M. SOUSA ..... POUVOIR A M. LACAMBRE

MME YENKETRAMDOO ..... POUVOIR A M. POLICE

M. RICCARDI ..... POUVOIR A M. CRUSE

M. BOUKOUNA.....POUVOIR A M. SERRES

MME HADJIAT .....POUVOIR A MME RICCIARELLI

M. FERYN ..... POUVOIR A M. DELIANCOURT

M. BOUCHE ..... POUVOIR A MME LACARRIERE-FARGES

MME LEANZA ..... POUVOIR A M. RIBEIRO-CAPITAO

**EXCUSE(S) : /**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur **Samy DEBBI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**D240403-3**

Organismes extérieurs : modification des représentants de la commune.

**OBJET : ORGANISMES EXTERIEURS ET CAISSE DES ECOLES : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE.**

**RAPPORTEUR : RAFIKA REZGUI**

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**

Conformément à l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal désigne les membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du CGCT et des dispositions légales et réglementaires spécifiques régissant ces organismes. Ainsi, ces membres ou délégués représenteront la Commune de Chilly-Mazarin et seront en mesure de participer aux différents travaux de ces organismes.

Suite à l'installation du Conseil Municipal renouvelé le 27 mai 2020, celui-ci a déterminé les nouvelles représentations de la Commune au sein de ces organismes pour la durée du mandat « 2020/2026 » par sa délibération n° D201806-7 du 18 juin 2020, modifiée par la délibération n° D222811-15 du 28 novembre 2022.

Il a, par ailleurs, été intégré au projet de délibération le récapitulatif des représentations de la ville au sein des organismes extérieurs, toutes issues de délibérations postérieures au 18 juin 2020.

Des modifications, au sein de certains organismes, doivent être effectuées tel qu'indiqué ci-dessous.

Compte tenu des éléments précités, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les représentants dans les organismes extérieurs concernés selon le projet suivant, qui a vocation à remplacer la délibération du 28 novembre 2022 susvisées.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur :**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33 relatif à la désignation de conseillers municipaux ou délégués au sein d'organismes extérieurs,

**VU** le renouvellement général du Conseil Municipal et son installation le 27 mai 2020 avec l'élection le même jour de la Maire et de ses dix adjoints,

**VU** la délibération n° D201806-7 du 18 juin 2020 portant désignation des représentants de la Ville dans les organismes extérieurs, modifiée par la délibération n° D222811-15 du 28 novembre 2022,

**VU** la délibération n° D210802-9 du 8 février 2021 portant adhésion de la ville au club des villes et territoires cyclables,

**VU** la délibération n° D210802-16 du 8 février 2021 portant modification de la représentation de la ville au conseil d'établissement du collège des Dines-Chiens,

**VU** l'avis favorable du BME du 19 février 2024,

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal dispose de la faculté de désigner certains de ses membres qui seront appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs et ainsi participer à leurs travaux,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la modification de la représentation de la Commune au sein des organismes extérieurs,

**CONSIDERANT** qu'il est souhaitable de récapituler l'intégralité des représentations de la Ville au sein des organismes extérieurs notamment afin d'intégrer les désignations spécifiques survenues entre temps,

**CONSIDÉRANT** en outre qu'au titre de l'article L.2121-21 du CGCT lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote s'effectue à défaut de texte particulier contraire, si le Conseil Municipal en décide autrement à l'unanimité.

## **DELIBERE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : DÉCIDE à l'unanimité** et conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret, et **DESIGNE**, dans les organismes extérieurs suivants, les représentants du Conseil Municipal :

### **1. CULTURE ET JUMELAGES :**

#### **Association François Truffaut (5) :**

- ❖ 1<sup>er</sup> titulaire : Jean-Pierre CRUSE
- ❖ 2<sup>ème</sup> titulaire : Isabelle GY
- ❖ 3<sup>ème</sup> titulaire : Alain JANUS
- ❖ 4<sup>ème</sup> titulaire : Florent PAUDELEUX
- ❖ 5<sup>ème</sup> titulaire : Pédro RIBEIRO-CAPITAO

#### **Comité des Jumelages (5)**

- ❖ 1<sup>er</sup> titulaire : Armando SOUSA
- ❖ 2<sup>ème</sup> titulaire : Dany LOYAU
- ❖ 3<sup>ème</sup> titulaire : Kenza HADJIAT
- ❖ 4<sup>ème</sup> titulaire : Myrna NAOUM-GHAZIEFF
- ❖ 5<sup>ème</sup> titulaire : Martine CINOSI-GIRARD

### **2. SOLIDARITES :**

#### **VITALIS - Mission Locale Paris-Saclay (2) :**

- ❖ 1<sup>er</sup> titulaire : Sylvie LE PALUD                      Suppléante : Marie-Hélène MICHON
- ❖ 2<sup>ème</sup> titulaire : Alain JANUS                              Suppléante : Karine GREMION

#### **Institut Valentin HAÛY (conseil de vie sociale) (1) :**

- ❖ Titulaire : Sylvie LE PALUD

#### **Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (S.I.E.I.) (2) :**

- ❖ 1<sup>er</sup> titulaire : Florent PAUDELEUX                      Suppléante : Isabelle GY
- ❖ 2<sup>ème</sup> titulaire : Sylvie LE PALUD                              Suppléante : Valérie BOUGE

#### **Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) « Orgyvette » (2) :**

- ❖ 1<sup>er</sup> titulaire : Sylvie le PALUD
- ❖ 2<sup>ème</sup> titulaire : Florent PAUDELEUX

#### **L'association de soins à domicile (1) :**

- ❖ Titulaire : Florent PAUDELEUX

#### **La CLE (Chilly, Longjumeau, Entraide) (1) :**

- ❖ Titulaire : Sylvie LE PALUD (représentante du C.C.A.S.)
- ❖ Titulaire : Marc SERRES (représentant du C.C.A.S.)
- ❖ Titulaire : David RICCARDI (représentant de la Ville)

#### **Association Intermèdes Robinson (1) :**

- ❖ Titulaire : Dany LOYAU

### **3. AFFAIRES SCOLAIRES :**

#### **Collège des Dînes Chiens (1) :**

- ❖ 1<sup>er</sup> titulaire : Dominique LACAMBRE                      Suppléant : Alain JANUS

**Lycée Marguerite Yourcenar (1) :**

❖ 1<sup>er</sup> titulaire : Dominique LACAMBRE

**Syndicat Intercommunal pour la Restauration Massy-Chilly-Epinay-sur-Orge (S.I.R.M.C.) (3) :**

❖ 1<sup>er</sup> titulaire : Dominique LACAMBRE                      Suppléant : Philippe HAMONIC

❖ 2<sup>ème</sup> titulaire : Karine GREMION                      Suppléant : Alain JANUS

❖ 3<sup>ème</sup> titulaire : Dany LOYAU                      Suppléant : Isabelle GY

#### **4. PREVENTION ET SECURITE :**

**Alliance Prévention (2) :**

❖ 1<sup>er</sup> titulaire : Béatrice RICCIARELLI

❖ 2<sup>ème</sup> titulaire : Isabelle GY

**Correspondant Défense (1) :**

❖ 1<sup>er</sup> titulaire : Béatrice RICCIARELLI

#### **5. SERVICES TECHNIQUES :**

**Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) (2) :**

❖ 1<sup>er</sup> titulaire : Christian PROPONET                      Suppléant : Jean-Claude DELIANCOURT

❖ 2<sup>ème</sup> titulaire : Karine GREMION                      Suppléant : Eddy POLICE

**Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F.) (1) :**

❖ Titulaire : Jean-Claude DELIANCOURT                      Suppléant : Armando SOUSA

**Syndicat Intercommunal Orge Yvette Seine (S.M.O.Y.S.) (1) :**

❖ Titulaire : Jean-Claude DELIANCOURT                      Suppléant : Armando SOUSA

**Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C) (1) :**

❖ Titulaire : Jean-Claude DELIANCOURT                      Suppléant : Eddy POLICE

**Club des villes et territoires cyclables (1) :**

❖ Titulaire : Christian PROPONET

#### **6. RESSOURCES HUMAINES :**

**Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) - représentants auprès de la délégation départementale (1) :**

❖ Titulaire : Dominique LACAMBRE                      Suppléante : Marie-Hélène MICHON

#### **7. SPORTS :**

**Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES) (1) :**

❖ Titulaire : Alain JANUS

**ARTICLE 2 : DÉCIDE à l'unanimité**, et conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret, et **PROCÈDE** à la désignation des deux représentants du Conseil Municipal, en sus de Madame la Maire, membre de droit, au sein de la Caisse des Ecoles :

- Dominique LACAMBRE,
- Alain JANUS.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération du Conseil municipal abroge et remplace la délibération n° D222811-15 du 28 novembre 2022 portant désignation des représentants de la Commune dans les organismes extérieurs et la délibération n° D201806-6 du Conseil municipal du 18 juin 202 portant désignation des représentants de la commune à la caisse des écoles.

Le 06/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Résultat du vote : 28 POUR (R.REZGUI, D.LACAMBRE et le pouvoir d'A.SOUSA, C.PROPONET, D.LOYAU et le pouvoir de P. HAMONIC, J. DEARDI, K.GREMION, A.JANUS, B.RICCIARELLI et le pouvoir de K.HADJIAT, J.C.DELIANCOURT et le pouvoir de C.FERYN, S.LE PALUD et le pouvoir de M.NAOUM-GHAZIEFF, M.SERRES et le pouvoir de S.BOUKOUNA, V.BOUGE, MH.MICHON et le pouvoir d'I.GY, L.MORIEZ, F.PAUDELEUX, E.POLICE et le pouvoir de G.YENKETRAMDOO, S.DEBBI, H.TERRINE ; J.RODRIGUES) – 7 ABSTENTIONS (M. CINOSI-GIRARD, P.RIBEIRO-CAPITAO et le pouvoir de N.LEANZA, C.LACARRIERE-FARGES et le pouvoir d'O.BOUCHE, P. BERNIER, J.FOURNIER).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Chilly-Mazarin, le 4 mars 2024

La Maire de Chilly-Mazarin

Rafika REZGUI







